



Dossier de demande d'admission

Chers Parents, chères familles,

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école maternelle et primaire Marie Curie, Section Bilingue et Haut Potentiel, il convient d'effectuer une demande d'admission dans notre établissement. Nous vous remercions de votre confiance et nous examinerons avec soin et bienveillance votre demande. De plus, si l'inscription est validée, nous serons heureux d'enseigner à votre enfant et de participer à son épanouissement personnel.

Les demandes d'admission peuvent être effectuées tout au long de l'année. Nous accueillons, en effet, les élèves même en cours d'année. N'hésitez pas à contacter l'établissement pour toutes questions par téléphone : la direction se veut être facilement accessible et proche des familles, cela relève de son projet pédagogique d'instaurer un climat cordial et de proximité avec les familles.

Les demandes d'admission s'effectuent, toutefois, en plusieurs étapes :

- **1^{ère} étape** : prise de contact avec une demande d'admission et demande d'inscription ce qui correspond à une demande d'admission : le présent formulaire doit être complété et envoyé à l'école Marie Curie par courrier ou par mail (courriel). Il est possible et conseillé, au préalable, de prendre contact par téléphone avec la direction. Nous demeurons à votre disposition pour toutes questions, pour dialoguer et échanger cordialement.
- **2^e étape** : Le dossier est étudié par la Direction et vous êtes, ensuite, recontactés par la direction afin de convenir d'un rendez-vous pour un entretien.



Dossier de demande d'admission

- **3^e étape** : l'entretien familial (en présence de l'enfant si possible) avec un membre de la direction lors d'un rendez-vous programmé.
- **4^e étape** : Décision de la direction de l'école. L'école notifie sa décision aux familles par mail. Il s'agira soit une acceptation d'admission, soit un refus d'inscription, soit de la mise sur liste d'attente de votre (vos) enfant (s).
- **5^e étape** : Si vous bénéficiez d'une acceptation en vue d'une inscription, dans ce cas il convient de remplir un dossier d'inscription (qui sera fourni par l'école) et d'effectuer le règlement des frais d'admission.
- **6^e et dernière étape** : Il convient de valider l'admission et l'inscription par mail ou courrier en déposant le dossier complet à l'école ainsi que le règlement des frais de scolarité. Dès la réception de ces différents éléments, l'école vous confirme l'inscription définitive pour l'année scolaire de votre enfant. **Toutefois, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que tant que vous n'avez pas reçu la validation d'admission par un mail de la direction, votre enfant doit rester inscrit dans son ancien établissement scolaire ou dans un établissement scolaire public lui garantissant une place.**

Modalités d'admission :

L'admission d'un élève dépend de la cohérence du dossier avec les valeurs de l'école, l'esprit de l'école, le niveau ainsi que la motivation des parents et des places disponibles.



Dossier de demande d'admission

Lors de l'entretien avec la direction, Il peut vous être demander les bulletins scolaires avec les appréciations de l'ancien établissement fréquenté (sauf pour les entrées en toute petite section de maternelle et en petite section maternelle)

Préalablement à l'entretien avec la direction, le formulaire de demande d'admission, dûment complété, daté et signé par le(s) titulaire(s) de l'autorité, doit avoir été fourni, conformément à la procédure précédemment présentée.

Si l'école émet un avis favorable à votre demande d'admission et que vous désirez inscrire votre enfant à l'école privée Marie Curie, Section Bilingue et Haut Potentiel, il conviendra alors de suivre les différentes exigences suivantes :

1) Régler des frais d'inscription par chèque libellé à l'ordre de : Ecole Marie Curie, Section Bilingue et Haut Potentiel : Un chèque de 300€ pour l'inscription d'un enfant en maternelle ou un chèque de 330€ pour un enfant en primaire (si vous désirez inscrire une fratrie, une réduction vous sera accordée : une réduction de 20% sur la deuxième inscription).

2) Concernant le règlement des frais de scolarité : ils sont à régler à l'avance en intégralité en 1 ou 10 chèques ou être prévu par un prélèvement mensuel (voir RIB).

3) Fournir la photocopie d'une pièce d'identité de votre enfant et du livret de famille

4) Fournir la photocopie de la page de vaccination du carnet de santé de l'élève.



Dossier de demande d'admission

5) L'attestation d'assurance civile scolaire et périscolaire est exigée.

6) Le règlement intérieur doit être signé, ainsi que le contrat de scolarisation, le règlement financier (convention financière) et les documents du dossier d'inscription.

Aucune admission ni réinscription n'est possible **sans la réception de l'intégralité des documents ci-dessus**. Aucun enfant ne peut être accueilli à l'école sans avoir reçu le mail d'admission. **Les frais d'inscriptions ne sont pas remboursables.**



Dossier de demande d'admission

Frais de scolarité :

Frais de scolarité pour un élève en maternelle :

<i>Frais de scolarité pour un élève en classe de maternelle</i>	Un enfant :
Montant mensuel des frais de scolarité pour un enfant en classe de maternelle (10 mois de scolarité donc 10 mois* à honorer)	420,00 €
Montant des frais d'inscription (Les frais d'admission, les frais de matériel scolaire et livrets pédagogiques)	300,00 €

* mois de septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai et juin

<i>Frais de scolarité pour un élève en classe de primaire</i>	Un enfant :
Montant mensuel des frais de scolarité pour un enfant en classe de primaire (10 mois de scolarité donc 10 mois* à honorer)	480-€ Promotion : 450,00 €
Montant des frais d'inscription (Les frais d'admission, les frais de matériel scolaire, manuels et livrets pédagogiques)	400-€ Promotion : 330,00 €

* mois de septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai et juin



Dossier de demande d'admission

Date de la demande d'admission : ____/____/2022 pour l'année scolaire 2022-2023

Présentation de l'enfant :

Nom : _____ Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Nationalité(s) : _____

Classe envisagée pour l'inscription : _____

Domicile et adresse de l'enfant : _____

Code postal : _____ Ville : _____

La situation familiale des parents de l'enfant ? _____

- Vie maritale/Mariés Pacsés Concubins célibataire divorcés ou séparés
 veuf ou veuve



Dossier de demande d'admission

Qui exerce l'autorité parentale et qui sont les représentant légaux de l'enfant ?

- Les deux parents La mère seule Le père seul
- un tiers tuteur (à préciser _____)

Une décision de justice limite-t-elle le droit d'accès ou de visite d'un des parents, titulaires de l'autorité parentale ? Si oui, le préciser et en parler avec l'école afin de ne pas laisser un parent non autorisé à avoir l'enfant seul (exemple : en cas de droit de visite limité en point relai, avec un accompagnement d'un tiers) oui Non

Si oui, donner le nom et prénom de la personne que la décision de justice limite le droit de visite : _____

Merci également de fournir une photocopie de la décision de justice.

En cas de séparation ou divorce des parents :

Quel est le mode de garde ? Résidence chez le père chez la mère Garde alternée (préciser fréquence, exemple une semaine chez le père et une semaine chez la mère)



Dossier de demande d'admission

Besoins spécifiques (à préciser si nécessaire) :

Cette partie du dossier n'est pas déterminante pour l'admission de votre enfant et ne sont pas des conditions pour l'admission de votre enfant. Ce sont des simples informations utiles afin d'accueillir au mieux votre enfant en prenant compte de ses besoins. Ces informations nous sommes donc nécessaires pour une meilleure connaissance de votre enfant mais ne relèvent pas de critère de sélection.

Bilans établis ou en cours (joindre le document médical) : c'est absolument probablement que vous ne puissiez répondre par la positive ou la négative, si vous ne savez pas : cocher la case « nous ne savons pas » (c'est, d'ailleurs, souvent le cas pour les enfants en maternelle où l'on ne peut pas savoir en raison de leur jeune âge).

- Haut Potentiel Intellectuel : Oui Non Nous ne savons pas

- Troubles du comportement : Oui Non Nous ne savons pas

- Trouble du spectre autistique : Oui Non Nous ne savons pas

- Troubles cognitifs spécifiques (si oui, merci de préciser) : Oui Non

Nous ne savons pas

- Dyslexie : Oui Non Nous ne savons pas



Dossier de demande d'admission

- Dysorthographe : Oui Non Nous ne savons pas

- Dysphasie : Oui Non Nous ne savons pas

- Dyspraxie : Oui Non Nous ne savons pas

- Dyscalculie : Oui Non Nous ne savons pas

- Troubles d'attention : Oui Non Nous ne savons pas

- Troubles d'attention avec ou sans hyperactivité : Oui Non
 Nous ne savons pas

- Troubles d'anxiété : Oui Non Nous ne savons pas



Dossier de demande d'admission

Votre enfant rencontre-t-il des problèmes de santé spécifiques (par exemple : maladie chronique) nécessitant la mise en place d'un plan d'aménagement individuel (PAI) ?

Votre enfant a-t-il des allergies ? si oui précisez lesquelles : _____

Renseignements :

Nom du médecin traitant de votre enfant : _____

Coordonnées du médecin traitant de votre enfant :

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Numéro de téléphone fixe du médecin traitant : _____



Dossier de demande d'admission

Numéro de téléphone portable du médecin traitant : _____

Présentation des parents de l'enfant et/ou des représentants légaux :

La mère de l'enfant (ou parent 1) :

Nom de la mère _____ Prénom(s) : _____

Date de naissance de la mère : _____

Lieu de naissance : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Numéro de téléphone fixe : _____



Dossier de demande d'admission

Numéro de téléphone portable : _____

Numéro de téléphone professionnel (optionnel/du lieu de travail) : _____

Adresse électronique : _____

Présentation du père de l'enfant (ou du parent 2) :

Nom du père : _____ Prénom(s) : _____

Date de naissance du père : _____

Lieu de naissance : _____

Profession : _____

Adresse : _____



Dossier de demande d'admission

Code postal : _____ Ville : _____

Numéro de téléphone fixe : _____

Numéro de téléphone portable : _____

Numéro de téléphone professionnel (optionnel/du lieu de travail) : _____

Adresse électronique : _____

Si l'enfant vit avec un autre adulte, merci de présenter cette personne (facultatif)

Nom : _____ Prénom(s) : _____

Lien de parenté ou affectif avec l'enfant (beau-parent, etc.) _____

Date et lieu de naissance : _____

Profession : _____



Dossier de demande d'admission

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Facultatif :

Numéro de téléphone fixe : _____

Numéro de téléphone portable : _____

Numéro de téléphone professionnel (optionnel/du lieu de travail) : _____

Adresse électronique : _____

Si l'enfant dispose d'un tuteur, merci de le présenter :

Nom du tuteur de l'enfant : _____ Prénom(s) : _____

Date et lieu de naissance : _____



Dossier de demande d'admission

Lien de parenté ou affectif avec l'enfant : _____

Profession du tuteur : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Numéro de téléphone fixe : _____

Numéro de téléphone portable : _____

Numéro de téléphone professionnel (optionnel/du lieu de travail) : _____

Adresse électronique : _____

L'enfant a-t-il des frères et sœurs ? Oui Non

Si oui, merci de préciser leur nom, prénom, date de naissance (facultatif)



Dossier de demande d'admission

Prénoms : _____

Date de naissance (ou âge) : _____

Prénoms : _____

Date de naissance (ou âge) : _____

Prénoms : _____

Date de naissance (ou âge) : _____

L'enfant a-t-il des demi-frères et sœurs ? OUI NON

Si oui, merci de préciser leur nom, prénom et date de naissance

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance (ou âge) : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance (ou âge) : _____



Dossier de demande d'admission

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance (ou âge) : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance (ou âge) : _____

Pour une demande d'admission d'un enfant qui a déjà été scolarisé, merci de préciser les derniers établissements fréquentés par l'enfant :

Nom du dernier établissement fréquenté :

Mail et/ou numéro de téléphone de l'établissement :

Dernière classe/niveau fréquenté :

Nom et lieu des écoles maternelles fréquentées :

Nom et lieu des écoles primaires fréquentées :



Dossier de demande d'admission

Quelle est la première personne à contacter en cas d'urgence ? Merci de réfléchir à la personne la plus disponible et qui répondra au téléphone le plus promptement possible.

Père

Mère

autre : _____

Merci de préciser le numéro de téléphone de la personne à téléphoner en priorité : _____

Adresse électronique (email) : _____



Dossier de demande d'admission

DEMANDE D'ADMISSION :

Rentrée scolaire : ----/----/2022

École Maternelle :

- Classe toute petite section maternelle (2 ans à 3 ans)
- Classe petite section, Moyenne section et grande section de maternelle

École Primaire :

- CP
- CE1 CM1
- CE2 CM2

Contrat :

LA SIGNATURE DES DEUX PARENTS OU DES TUTEURS DE L'ELEVE EST OBLIGATOIRE POUR QUE VOTRE DOSSIER SOIT PRIS EN COMPTE.



Dossier de demande d'admission

Engagement contractuel d'effectuer les paiements des frais de scolarité

Le règlement des frais scolaires sera effectué par :

Père et Mère ensemble

Père et Mère séparément, merci de préciser : La mère uniquement

Le père uniquement

Tiers : tuteurs, Société, ambassade, famille, association ...

Si un Tiers s'engage à régler les frais de scolarité, merci de joindre à votre dossier, une lettre signée de prise en charge



Dossier de demande d'admission

A lire obligatoirement et à signer par les parents et/ou tuteurs : Les parents ou tuteurs de l'élève, signataires de ce document, déclarent avoir pris connaissance de toutes les clauses des conditions générales et financières ainsi que des tarifs en vigueur. Ils reconnaissent les accepter sans aucune réserve, y compris les intérêts de retard, les frais d'inscriptions qui ne sont pas remboursables et le délai de prévenance obligatoire d'un trimestre pour quitter notre établissement. En cas de litige de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu entre les parties qu'il sera en premier lieu fait appel à une conciliation et un médiateur au sein de l'école (conformément au contrat de scolarisation), et si une entente amiable est impossible, qu'il sera fait attribution de compétence au Tribunal de Commerce de Bordeaux, même en cas d'appel en garantie.

MÈRE / TUTRICE (Prénom et Nom) : _____

Je souhaite inscrire mon enfant (Nom et prénom) _____ comme précisé ci-dessus, à l'école privée Marie Curie, Section Bilingue et Haut Potentiel, pour l'année scolaire.

Date : _____

Signature :

PÈRE / TUTEUR (Prénom et Nom) _____ je souhaite inscrire mon enfant (Nom et prénom) _____ comme précisé ci-dessus, à l'école privée Marie Curie, Section Bilingue et Haut Potentiel pour l'année scolaire.

Date : _____

Signature :



Dossier de demande d'admission

Convention financière : Règlement Financier de l'école privée Marie Curie, Section Bilingue et Haut Potentiel

Le présent règlement vise à préciser les conditions financières de la scolarité de votre enfant au sein de notre établissement.

Nous vous prions de lire attentivement ce document avant de le signer, afin d'éviter par la suite tout malentendu.

Le présent règlement financier a une valeur juridique contractuelle et emporte donc des obligations pour les familles signataires : Les parents signataires du règlement financier s'engagent à régler les frais d'inscription et de scolarité tels que prévus dans la présente convention.

I) INSCRIPTION ET RÉINSCRIPTION

1. Les conditions d'admission

L'inscription d'un nouvel élève est validée après la réception du formulaire d'inscription et de tous les documents demandés, après le rendez-vous familial avec un membre de la direction, le règlement des frais d'admission et le règlement des frais de scolarité en 1 versement ou par le dépôt 10 chèques ou par engagement de prélèvement des 10 mois de frais de scolarité en plus du versement des frais d'inscription.



Dossier de demande d'admission

La validation d'admission est notifiée aux parents par mail.

2. Les conditions de réinscription :

Chaque année, les familles doivent renouveler l'inscription de leur(s) enfant(s) en remplissant le dossier d'admission et en réglant les frais d'inscription.

Aucune réinscription n'est validée sans le règlement des frais de scolarité (en 1 versement ou par le dépôt de 10 chèques ou par l'acceptation des 10 prélèvements bancaires pour le règlement des 10 mois de scolarité), et la réception des documents demandés.

La direction se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en classe jusqu'à régularisation.

La validation de la réinscription est notifiée aux parents par mail.

Des changements de modalités financières peuvent avoir lieu d'une année à l'autre.

3. Les clauses financières en cas d'annulation d'inscription

Si vous souhaitez annuler l'inscription d'un élève **après son admission et avant la rentrée scolaire**, l'école doit être informée de la demande d'annulation dans les plus brefs délais, par lettre recommandée adressée à : École privée Marie Curie, Section Bilingue et Haut Potentiel – 49 allée Lespurgères, 33470 Gujan-Mestras. **Les conséquences financières sont les suivantes : - L'intégralité des frais d'inscription est conservée et aucun remboursement ne peut être effectué** ; - Les frais de scolarité sont remboursés (Les frais de scolarité de tout mois entamé sont dus) tant que la rentrée scolaire n'a pas eu lieu.

Toutefois, **la résiliation par les parents du contrat de scolarité, après la rentrée scolaire**, donne droit à une indemnisation en faveur de l'école privée Marie Curie, qui correspondra à



Dossier de demande d'admission

30% de l'ensemble des cotisations mensuels qui auraient été versées sur l'ensemble de l'année, en plus du mois entièrement dû dès lors qu'il a été débuté. Les parents sont donc redevables dans ce cas, de la somme d'argent correspond à 30% des cotisations mensuels qui auraient été versées sur l'ensemble de l'année scolaire. De plus, les frais de dossier et d'inscription qui s'élève à 300 euros pour un élève de maternelle et 330 euros pour une inscription d'un élève en primaire, ne seront pas remboursés et ne peuvent être demandés, de même que les mois payés, pendant lesquels l'enfant a été inscrit et a fréquenté l'établissement, sont non remboursables.

II) FRAIS SCOLAIRES : frais d'inscription et frais de scolarité mensuels

1) Facturation et modes de règlement des frais

La contribution financière comprend plusieurs éléments : les frais de dossier, frais d'inscription qui constituent des frais payés lors de l'inscription auxquels s'ajoutent des frais mensuels (payés chaque mois au 5 de chaque mois). Les parents et les représentations légaux s'engagent en inscrivant leur enfant à l'école Marie Curie, Section Bilingue et Haut Potentiel, à payer des frais d'inscription et les cotisations mensuels obligatoires (payables chaque mois au 5 de chaque mois).

Les frais d'inscription (frais de dossier) s'élèvent à 300 euros (trois cents euros) pour l'inscription d'un enfant en classe de maternelle et à 330 euros pour l'inscription d'un enfant en classe de primaire. A cela s'ajoute, les frais mensuels, payables chaque mois, qui sont de 420 euros (quatre-cent-vingt euros) pour un enfant en classe de maternelle et 450 euros (quatre-cent-cinquante euros) pour un enfant en classe de primaire. Comme l'enfant est inscrit pour une année scolaire complète, cela signifie que les parents, en plus de payer les frais d'inscription (de 300 euros pour un enfant en maternelle et 330 euros pour un enfant en primaire), doivent payer également les frais de scolarité chaque mois (de 420 euros pour un enfant de maternelle et de 450 euros, promotion pour un enfant en classe de primaire) et



Dossier de demande d'admission

s'engagent pour 10 mois payables de scolarité, c'est-à-dire du mois de septembre, octobre, novembre, décembre, janvier, février, mars, avril, mai, juin inclus.

L'élève est inscrit à l'École privée Marie Curie, Section Bilingue et Haut Potentiel pour l'année scolaire entière. Les factures des frais scolaires peuvent être envoyées par mail aux familles sur simple demande auprès de la direction. Le règlement des frais de scolarité s'effectue soit en un seul versement lors de l'inscription, soit par un échelonnement mensuel de 10 chèques de septembre à juin ou 10 prélèvements bancaires de septembre à juin. Les 10 chèques doivent être déposés auprès de la direction lors de l'inscription de l'élève. En cas de changement de compte bancaire en cours d'année, les parents devront anticiper en prévenant la direction dès que possible et en échangeant le nombre de chèques restants par les nouveaux. Le cas échéant, la direction continuera à encaisser les chèques en sa possession. Les chèques sont encaissés entre le 1er et le 7 de chaque mois.

2. Frais de services supplémentaires

Les Frais de garderie sont payables en un règlement unique lors de l'inscription ou sont facturés à la fin de chaque mois en supplément des frais de scolarité.

Les frais de stage ou ateliers du mercredi ou samedi sont payables, en supplément, avant les vacances scolaires selon les modalités des dossiers d'inscriptions des ateliers (qui sont distincts de ceux de l'inscription de scolarité à l'école privée Marie Curie, Section Bilingue et Haut Potentiel).

3. Retard de paiement

Aucun retard de paiement n'est envisageable puisque les frais de scolarité sont à régler intégralement à l'avance lors de l'inscription.



Dossier de demande d'admission

Toutefois, en cas de rejet de chèque ou de retard de paiement par prélèvement automatique, la régularisation est à effectuer dans les 7 jours suivant la date d'encaissement du chèque et des frais de recouvrement d'un montant de 40€ seront appliqués.

En cas de non-régularisation dans les 7 jours et après un mail de rappel, la Direction se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en classe ou aux ateliers du mercredi et samedi et de suspendre son inscription jusqu'à la régularisation.

Tous les frais de recouvrement, quels qu'ils soient, seront à la charge des parents.

4. Inscription en cours d'année

Pour les élèves s'inscrivant en cours d'année à l'école privée Marie Curie, Section Bilingue et Haut Potentiel, les frais scolaires annuels sont facturés *au prorata temporis*.

Le mois pendant lequel l'élève arrive est facturé en totalité. Les frais d'inscription sont dus en totalité.

5. Retrait anticipé de l'élève par les parents

En cas de départ anticipé de l'élève en cours d'année à l'initiative des parents, ces derniers doivent prévenir la direction par mail et lettre recommandée avec accusé de réception, le plus tôt possible avant la date de départ.



Dossier de demande d'admission

Les frais de scolarité de tout mois entamé sont dus. Les frais optionnels (garderie et ateliers du mercredi ou samedi) seront facturés *au prorata* et les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

6. Hypothèse de radiation anticipée par l'établissement

En cas de radiation de l'élève en cours d'année à l'initiative de la direction pour des raisons graves comme une violation grave du règlement intérieur, les parents sont prévenus par mail et reçoivent le certificat de radiation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les frais de scolarité de tout mois entamé sont dus.

Les frais optionnels (garderie, ateliers du mercredi par exemples) seront facturés *au prorata* et les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

7. Fermeture de notre établissement scolaire :

En cas de fermeture de notre établissement, pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Ecole privée Marie Curie, Section Bilingue et Haut Potentiel (telles que inondations, évènement météorologique majeur, évènement de force majeure ou risque d'évènement exceptionnel tel que crise sanitaire, guerre ou crise nucléaire...), la totalité des frais de scolarité reste due pour l'année scolaire complète par les parents et aucun remboursement des frais de scolarité même partiel ne pourra être effectué.



Dossier de demande d'admission

8. Responsabilité civile :

Les familles sont pécuniairement responsables des dégradations du matériel scolaire, des locaux et des installations scolaires occasionnés par leurs enfants. Ils doivent réparer ou remplacer les choses endommagées par leurs enfants (conformément à la responsabilité civile des parents du fait de leur enfant, article 1242 du Code civil, ancien article 1384, alinéa 4 du Code civil).

Nom et prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____

Année scolaire : 2022/2023

Fait le : _____

A : _____

Nom prénom de la mère de l'enfant/tuteur :

Nom et prénom du père/ tuteur :

Signature :

Signature :